

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 25 juin se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, maire

Présents : CESSAC Caroline, DESTAL Céline, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, FLORENTY Kévin, PEYRIE Sabine.

Absent : LESSENNE Léopold, FLORENTY Vincent

Absents excusés : GARRIGOU Sarah, GOMEZ MONBRUN Patricia, DIAZ Julie,

DESTAL Céline a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations de la séance précédente. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-06-30-/01 – Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En raison de le vote contre le PLUi par le conseil municipal de Montcléra, un deuxième vote de validation par chaque commune de la communauté de communes Cazals-Salviac est exigé. Étant donné qu'aucune modification pour la commune de Marminiac ni pour le PLUi n'a été effectuée, le conseil municipal a de nouveau voté pour approuver le PLUi.

Voté à l'unanimité - favorable

QUESTIONS DIVERSES

- Réponse définitive de la visite du cabinet pour l'étude de panneaux photovoltaïques :** « un projet PV ajouté sur les tuiles n'est pas réalisable, sans renfort structurel. Un projet PV sur un bac un remplacement des tuiles supposerait aussi de renforts. » Le cabinet estime le coût de tels travaux de renfort s'élevant à 14-19 000 €.
- Photo habitants 2025 :** La date retenue est le 20 septembre.
 - Photo vers 10h-10h30
 - Portes ouvertes à la maison Garry à 11h30
 - Repas champêtre tiré du sac sur le pré Lacoste 13h
 - Concours ping-pong et pétanque à 15h

3. **Demande d'une association hors commune d'une convention d'utilisation régulière de la salle des fêtes** : L'association *Les Cas du Cyrque* occupe la salle des fêtes de Salviac, mise à disposition gracieuse, de manière hebdomadaire, depuis 4 ans. Elle souhaite migrer vers Marminiac pour plusieurs raisons – possibilité de toucher un nouveau public, reconnaissance de l'Atelier Danse et de l'école de musique, et la vision extérieur de Marminiac comme pôle artistique. C'est une association basée à Douelle. Elle fait des ateliers cirque pour enfants et pour adultes, à Douelle et à Salviac. Elle est en difficulté financière mais c'est la seule association entre ici et Cahors qui offre cet axe culturel. Mise à disposition gracieuse ?? Convention de location à 50 € / trimestre (comme pour Sigrid / Yoga) ??
4. **Le restaurant** : Les conseil municipal regrette de constater le très peu de passage de clients depuis ce printemps quand le restaurant se dit ouvert. Un panneau annonce le restaurant mais n'indique ni le menu ni les prix. Le store est habituellement laissé ouvert, même pendant les orages et les pluies, et commence à montrer des signes d'usure et d'exposition aux éléments météorologiques. La terrasse n'est pas accueillante, les tables ne sont jamais dressées, les chaises commencent à s'abimer car laissées sans protection contre les intempéries.
Le bail étant vendu par l'ancienne titulaire au nouveau, il n'est pas possible pour la mairie de reprendre la main.
5. **Chemin Lacoste – sécurisation de la traverse de la cour d'école** : La circulation sur la cour de l'école étant relativement importante et parfois entraînant des excès de vitesse au vu de l'usage par des enfants et des adultes piétons et l'espace exigu avec une visibilité très courte, il faut réfléchir à des aménagements pour sécuriser l'espace. Possibilité de rendre le chemin en sens unique, ou de baliser la voie avec des poteaux.
6. **Distribution du bulletin municipal** : à faire première quinzaine de juillet
7. **Date prochain conseil** : après l'été
8. **Autres questions** : aucune

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, Mme le Maire lève la séance à 20h50